

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/46

***Subvention annuelle à l'Association l'ADP3P**

Monsieur le Maire a été récemment sollicité par Monsieur Didier MAGNEN en charge du fonctionnement de l'association l'ADP3P.

L'Association l'ADP3P est chargée de diffuser les futures manifestations locales dans l'écho des trois provinces, cela représente une impression de 20 000 exemplaires par parution.

C'est pourquoi, Monsieur Didier MAGNEN sollicite la Municipalité de Jussey pour l'octroi d'une subvention annuelle permettant à cette association de bénévoles de couvrir partiellement les frais d'impression du journal « L'écho des trois provinces ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 300 euros à l'Association l'ADP3P
- **DECIDE** de prendre les crédits au budget sur la provision du compte 6574

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/47

***Convention de fourniture d'eau par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la ROCHOTTE à la Commune de Jussey**

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'un an.

Le tarif de vente d'eau en gros est fixé comme suit :

Part collectivité : abonnement et part proportionnelle

Cette part pourra être révisée par délibération du conseil syndical du SIE de la Rochotte :

- Abonnement : 0 €

- Part proportionnelle : 0.70 €/m³

Part délégataire : abonnement et part proportionnelle

Tarif d'un abonné domestique de la commune pour l'abonnement, soit 68.25 €

Part proportionnelle : 0.6533 €/m³

Cette part résulte de la formule du contrat d'affermage pour la part fixe, et du coût des frais de production pour la part proportionnelle.

A ces deux parts s'ajoutent la TVA, la redevance prélèvement de l'Agence de l'eau et éventuellement toutes autres redevances liées à la production de l'eau.

Monsieur le Maire propose de voter la convention telle qu'elle nous est présentée même s'il considère que le prix proposé est très excessif ; mais en l'absence d'une autre solution d'approvisionnement en eau potable et tant que JUSSEY n'est pas raccordé au SMIPEP (3 à 5 ans), nous n'avons pas le choix. Cette option est tout de même moins onéreuse que d'acheter de l'eau par camion, au vu du tarif du transport.

Toutefois, Monsieur le Maire souhaiterait proposer au Syndicat de la Rochotte, une clause de tacite reconduction qui serait la suivante : « sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis minimum de deux mois, cette convention sera reconduite par tacite reconduction d'une durée d'un an supplémentaire sans toutefois excéder une durée totale de 5 ans. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture d'eau par le SIE de la Rochotte à la Commune de Jussey
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à négocier avec ce Syndicat une clause de tacite reconduction limitée dans le temps.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 JUILLET 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/48

***Validation des travaux de renouvellement du réseau AEP de Noroy-les-Jussey et demande de subvention**

Pour rappel, la présence de CMV dans l'eau potable distribuée à NOROY-LES-JUSSEY, nous oblige à rénover le réseau AEP dans son intégralité.

En effet, ce réseau réalisé en PVC avant 1981, donne lieu à la présence de CMV, par le fait notamment de la faible consommation d'eau à NOROY LES JUSSEY et donc de la durée de stagnation d'eau dans les conduites. Dans le cadre de notre adhésion à INGENIERIE 70, nous avons mandaté cette entité afin de nous produire une étude complète de la situation (travaux à réaliser, coût, réseau AEP, protection incendie...)

INGENIERIE 70 nous a transmis le détail estimatif des travaux.

Le montant total des travaux s'élève à 475 353,81 € HT soit 570 424,57 € TTC.

Au vu du montant des travaux, Monsieur le Maire vous propose de solliciter plusieurs aides financières :

- Le Conseil Départemental
- L'Agence de l'eau
- L'état au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le détail estimatif des travaux soit 475 353,81 € HT soit 570 424,57 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/49

***Modification du règlement intérieur de la crèche suite au nouveau barème des participations familiales (PSU)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification du règlement intérieur de la crèche suite au nouveau barème national des participations familiales (PSU).

Les trois critères qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2019 sont :

- Le barème des participations familiales utilisé par les micro-crèches (PSU) est aligné sur celui utilisé pour les multi-accueils pour les nouveaux contrats à compter du 1^{er} septembre 2019,
- Le plafond de ressources retenu pour déterminer le montant des participations familiales est réévalué progressivement pour atteindre 6000 € en 2022,
- Le taux de participations familiales est majoré de 0,8% par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la crèche halte-garderie annexé à la présente délibération
- **DÉCIDE** que le règlement intérieur s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2019

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/50

***Décision modificative n°1-Budget Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget eau comme suit :

Chapitre 23 compte 2315 : - 79 295,60 €

Chapitre 21 compte 21531 : + 29 295,60 €

Chapitre 13 compte 1315 : + 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative sur le budget eau comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/51

***Décision modificative n°2-Budget Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget eau comme suit :

Investissement :

Dépenses :

c/ 2315 : - 30 000 €

c/21531 : + 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative sur le budget eau comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/52

***Convention relative à une opération collective en milieu rural au titre du fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'action « Opération Collective en Milieu Rural » menée par la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, en lien avec les chambres consulaires et l'Etat.

Cette action fait suite à la réponse de la CCHVS à un appel à projet lancé par l'Etat qui a permis l'octroi de 158 409 euros de fonds FISAC sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que le **FISAC** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) soutient les entreprises commerciales, artisanales ou services qui envisagent une opération de création, de maintien, de modernisation, d'adaptation ou de transmission de leur activité, afin de préserver ou de développer un tissu d'entreprises de proximité.

Cette action vise à déployer cette enveloppe financière pour soutenir :

- Les dépenses d'investissement et de modernisation des entreprises
- Les dépenses d'accompagnement à la professionnalisation des chefs d'entreprise et à l'animation commerciale du cœur de bourg.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions permettant de préserver et développer le tissu commercial et artisanal tout en participant au renforcement de l'attractivité du territoire, et notamment les actions pour lesquelles la commune de Jussey peut intervenir financièrement, à savoir :

- Renforcer la communication et les animations commerciales de l'UCIA
- Réaliser une signalétique commerciale à l'échelle de la communauté de communes et notamment du bourg centre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

02 JUILLET 2019

Date d'affichage

15 JUILLET 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette, M. BILLY Jean-Louis, Mme DIDIER Dominique, Mme LALLEMAND Agnès.

Absents excusés : Mme Francine DEPAOLA MARTINEZ, Mr ODRION Alexandre.

Pouvoirs : Mr QUIVOGNE Jean-Luc donne pouvoir à Mr Jean-Louis BILLY, Mme BAVARD Audrey donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme PAYEUR Virginie donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr SIMONIN Olivier donne pouvoir à Mme PERRIN Charlette.

Secrétaire de séance : Monsieur PIMONT Gérard

DCM N°2019/53

*** Projet Alimentation en Eau Potable avec le SMPEP**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de JUSSEY est alimentée en eau potable par deux captages situés sur le territoire de MONTIGNY-LES-CHERLIEU : celui du Charbon qui est une source non protégée et celui de Pont aux oies, une source non protégée.

Ils alimentent une usine d'ultrafiltration approvisionnant une conduite d'eau en amiante-ciment d'une longueur de huit kilomètres et fournissant de l'eau à JUSSEY, NOROY-LES-JUSSEY mais également la Commune de MONTIGNY-LES-CHERLIEU et occasionnellement la Commune de SAINT-MARCEL en cas de ressources propres insuffisantes.

A JUSSEY, cette conduite rejoint le réservoir principal de 600m³ et le second réservoir datant de 1938 d'une contenance de 200m³. En cas de ressources insuffisantes, les réservoirs peuvent être alimentés par la Station du Bac, **sous réserve d'une dérogation accordée par l'ARS pour utiliser cette ressource en eau.**

Depuis quelques années des problèmes d'alimentation en eau potable surgissent :

- La ressource en eau potable n'est pas suffisante à long terme, notamment en période de fort étiage. Les besoins en eau pour la Commune de JUSSEY sont de 105 000m³ par an, d'où la nécessité d'avoir une ressource en eau potable suffisante.

- L'usine d'ultrafiltration est vieillissante et dans quelques années, il y aura la nécessité de la remplacer pour un coût estimé à 850 000€.

Pour faire face à ces problèmes, une étude a été réalisée concernant un rapprochement avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rochotte, mais cette étude ne s'est pas révélée concluante.

En parallèle, plusieurs études de recherche en eau ont été menées dans deux secteurs :

- Les alluvions de la Saône : l'eau est trop riche en fer et en manganèse, cette ressource ne peut être exploitée seule.

- Au-dessus de JUSSEY, les ressources trouvées ne constituent pas une ressource en eau potable suffisante.

Au regard de ces éléments, un rapprochement avec le SMIPEP Sud 52 semble inéluctable.

Un premier contact a été établi et une réunion de concertation s'est déroulée le 21 février dernier en présence de Monsieur le Maire et des adjoints de JUSSEY, Monsieur Jacky MAUGRAS, Président du SMIPEP, Monsieur CLOCHARD-BOSSUET, Directeur de VEOLIA, puisque VEOLIA est notre fermier et celui du SMIPEP et Monsieur BOSSI, responsable technique VEOLIA.

Les bases ont été posées afin d'étudier la faisabilité d'un raccordement au SMIPEP Sud Haute-Marne pour approvisionner JUSSEY, NOROY-LES-JUSSEY et MONTIGNY-LES-CHERLIEU.

Le SMIPEP a pris note de notre demande qui semble selon leur courrier du 08 mars « a priori techniquement réalisable ». Néanmoins, ils expliquent que cette réalisation ne sera pas possible dans l'immédiat. En effet, un programme pluriannuel de travaux sur 5 ans visant à raccorder une vingtaine de communes nouvellement adhérentes est prioritaire sur notre demande de raccordement, bien que cela n'empêche le traitement de notre demande en parallèle.

Monsieur le Maire propose de poursuivre les investigations concernant l'étude de raccordement avec le SMIPEP Sud 52, ce qui évitera d'une part le coût important du remplacement de l'usine d'ultrafiltration et d'autre part, les problèmes liés à l'alimentation suffisante en eau potable.

En attendant la concrétisation de ce projet et avec l'accord de l'ARS en cas d'alimentation en eau potable insuffisante, nous pourrions nous tourner vers notre station du Bac.

De plus, en cas de difficultés d'approvisionnement supplémentaires en eau, notamment à JUSSEY GARE (80m³ consommés par jour) la signature de la convention avec le SIE de la Rochotte nous permettra d'acheter de l'eau potable à ce syndicat, dans les conditions énoncées dans la délibération 2019/47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'abandonner toute recherche supplémentaire en eau sur le secteur de JUSSEY
- **APPROUVE et AUTORISE** monsieur le Maire à poursuivre l'étude de faisabilité de raccordement avec le SMIPEP Sud 52 jusqu'à sa connexion totale à l'horizon 2022-2023.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**